

Annales zéro – Sujet 1.

Chrétien de Troyes, *Érec et Énide*, 1155-1170

Après le mariage d'Érec et Énide, Érec ne songe plus qu'à passer les nuits avec sa femme et renonce aux tournois et aux activités de chevalier.

Tant fu blasmez de toutes genz,
 de chevaliers et de sergenz 2460
 qu'Enyde l'oï antre dire¹
 que recreant aloit² ses sire
 d'armes et de chevalerie :
 molt avoit changiee sa vie. 2464
 De ceste chose li pesa ;
 mes senblant fere³ n'an osa,
 que ses sire an mal nel preïst
 asez tost, s'ele le deïst. 2468
 Tant li fu la chose celee
 qu'il avint une matinee,
 la ou⁴ il jurent an un lit,
 qu'il orent eü maint delit ; 2472
 boche a boche antre braz gisoient,
 come cil qui molt s'antre amoient.
 Cil dormi et cele veilla ;
 de la parole li manbra⁵ 2476
 que disoient de son seignor
 par la contree li plusor.
 Quant il l'an prist a sovenir,
 de plorer ne se pot tenir ; 2480
 tel duel en ot et tel pesance
 qu'il li avint par mescheance
 qu'ele dist lors une parole
 dom ele se tint puis por fole ; 2484
 mes elle n'i pansoit nul mal.

v. 2459-2485, éd. M. Roques, Paris, Champion, 2009 (écrit entre 1155 et 1170).

1. *Antre dire aucune chose* : « parler de quelque chose à voix basse », « se murmurer quelque chose ».
 2. *Aller recreant* : « abandonner l'idéal chevaleresque ».
 3. *Sanblant fere* : « faire paraître », « faire voir par son apparence ».
 4. *La ou* : « quand, alors que ».
 5. *Manbrer a aucun d'aucune chose* : « venir à l'esprit de quelqu'un », « se souvenir de quelque chose ».

Questions A : Histoire de la langue (7 points)

1. Traduire le texte des vers 2459-2468 et justifier la traduction du vers 2464 en se fondant sur la forme *changiee*.

2. Phonétique et graphie

- a. Indiquer la prononciation de *genz* (v. 2459) à l'époque de l'auteur.
- b. Expliquez l'évolution phonétique et graphique de *genz* jusqu'au français moderne.
- c. Étudiez la graphie du radical de *pansoit* (v. 2485) du latin (infinitif *pensare*) au français moderne.

3. Morphosyntaxe

- a. Relever et classer les démonstratifs du texte en les déclinant.
- b. Indiquer leur origine.
- c. Comparer sur les plans de la morphologie et de la syntaxe le système des démonstratifs de l'ancienne langue à celui du français moderne.

4. Lexique

Étude des dénominations de l'homme dans le texte.

Étude de la suffixation dans les mots suivants : *chevalerie* (v. 2463), *pesance* (v. 2481), *mescheance* (v. 2482).

1. Traduction¹

- ✓ Traduire le texte des vers 2459-2468 et justifier la traduction du vers 2464 en se fondant sur la forme changiee.

Point méthodologique

La traduction du texte que vous impose le sujet est ici partielle. Il vous faut donc bien délimiter l'extrait à traduire sans essayer de tout traiter en pensant que le jury vous en saura gré. Tel ne sera pas le cas. En revanche, essayez de proposer une traduction aussi proche possible du texte original mais en respectant les règles linguistiques et stylistiques du français moderne.

La question vous invite à traiter deux points de manière distincte :

1. la traduction proprement dite : celle-ci doit être continue, sans ajouts ou propositions de plusieurs formes concurrentes. Le traducteur que vous êtes doit trancher et proposer un seul texte traduit, intelligible et cohérent.
2. Un commentaire du vers 2464. Il s'agit d'explicitier votre traduction en montrant le choix qui est le vôtre.

1.1. Traduction

Il fut tant blâmé par toutes sortes de gens, chevaliers et soldats, qu'Énide entendit se murmurer que son seigneur devenait indigne aux armes et à la chevalerie : il avait dénaturé sa vie. La chose lui fut pénible mais elle n'osa rien laisser paraître, de peur que son seigneur ne le prît mal immédiatement si elle lui en faisait part.

1.2. Justification de la traduction du vers 2464

Vers 2464 : *molt avoit changiee sa vie*. Le verbe *changier*, provient du bas latin *cambiare*², et est attesté en français depuis le XII^e siècle. Il est alors en concurrence avec *muer*. Mais il signifie essentiellement « changer, varier » avec sans doute une notion d'altération ou de corruption (au sens étymologique) que l'on retrouve volontiers dans le substantif *changement* en ancien français, synonyme d'altération. Il est employé avec le sens de « rendre autre » dans *l'Enéas*, avec celui de « se transformer » dans la

1. Les auteurs souhaitent remercier pour leur aimable relecture et leurs conseils Bernard Combettes (Nancy 2), Benjamin Fagard (CNRS), Silvère Nénégaldo (Orléans).

2. Ce verbe latin provient lui-même d'une forme celtique et non du latin classique.

Chronique des Ducs de Normandie de Benoît de Sainte-Maure et enfin prend le sens de « devenir différent » chez Chrétien de Troyes. Il marque bien le changement d'état. Mais la phrase n'exprime donc pas uniquement un tel changement d'état, elle associe ce dernier à un sentiment dépréciatif évident annoncé par les syntagmes précédents. On traduira alors le verbe *changier* par « abîmer, corrompre, dénaturer ». En un mot, Érec perd son statut de chevalier en agissant de la sorte. La forme participiale du verbe pose la question de l'accord en AF (*changiee*) : on peut comprendre deux possibles sens : « il avait changé sa vie » ou « il avait sa vie (qui était) changée », ce qui ne revient pas exactement au même en AF, ni au plan syntaxique ni en sémantique. Comme le personnage est l'agent du procès, nous proposons la traduction suivante : « il avait dénaturé sa vie ».

1.3. Commentaires sur la traduction

- Vers 2460 : *sergenz*, substantif attesté dès le XI^e siècle avec le sens assez général d'une personne exerçant un office chez un maître. Dans le contexte militaire ou plus simplement lorsque celui-ci s'oppose à chevalier, il désigne volontiers le soldat ou un serviteur civil. Nous choisissons la traduction par « soldats » préférable au terme « sergents » qui renvoie plus spécifiquement en français moderne à une réalité de la hiérarchie militaire.
- Vers 2462 : *recréant*, adjectif et substantif signifiant « vaincu, fatigué, lâche, indigne ». Dans le contexte, on reproche tout bas à Érec d'être devenu indigne de porter les armes et de se faire appeler chevalier. Il provient du verbe *recroire* « s'avouer vaincu ».
- Vers 2465 : *pesa*, verbe *peser*, du latin *pensare*, intensif de *pendere*, entre dans la langue française au XI^e siècle. Il a essentiellement le sens concret « mesurer le poids » mais le sens abstrait s'impose petit à petit dans les tournures impersonnelles « être pénible ».
- Vers 2466 : *sanblant*, participe présent substantivé datant du XI^e siècle, prend régulièrement en ancien français le sens de « manière d'être, attitude, comportement » et la locution *fère sanblant* signifie alors « montrer, manifester une attitude » mais aussi « feindre ». Dans le passage, Énide n'ose pas exprimer son sentiment à Érec.

Bibliographie sur la traduction

L'exercice de la traduction nécessite avant tout une bonne maîtrise de l'ancien (et du moyen) français, de sa syntaxe, morphologie et de son lexique de la société médiévale, que l'on retrouve dans la littérature des XI^e-XV^e siècles. On consultera avec intérêt quelques ouvrages de vocabulaire :

- Andrieux-Reix ([1987], 1995).
- Bertrand & Ménégaldou ([2006], 2010).
- Guillot (2008).
- Hélix (1999).

Pour les mots *chevalerie*, *pesance* et *mescheance*, voir ci-dessous la question de lexique.

2. Phonétique et graphie

- a. Indiquer la prononciation de *genz* (v. 2459) à l'époque de l'auteur.
- b. Expliquez l'évolution phonétique et graphique de *genz* jusqu'au français moderne.
- c. Étudiez la graphie du radical de *pansoit* (v. 2485) du latin (infinitif *pensare*) au français moderne.

Point méthodologique

La question de phonétique/graphie invite les candidats à avoir une réflexion non seulement sur un ou plusieurs phénomènes d'évolution phonétique du français mais surtout à analyser les liens entre la graphie d'un mot et sa prononciation. C'est le cas des trois questions ici posées par le sujet des annales 0 : la première interroge précisément sur une prononciation en regard de la graphie d'un mot à une période donnée (celle du XII^e siècle) alors que la deuxième exige des candidats une maîtrise de l'évolution phonétique ET graphique du mot *genz*. On notera que le sujet ne donne pas l'étymon latin. Enfin la dernière question, moins traditionnelle, interroge sur la singularité de la graphie du radical du verbe *panser* en ancien français.

Il faudra donc veiller à répondre scrupuleusement aux questions sans vouloir nécessairement tout expliquer. Le risque premier serait de perdre beaucoup de temps inutilement. Le candidat se contentera d'analyser avec concision et pertinence les points précis imposés par le sujet.

2.1. Indiquer la prononciation de *genz* à l'époque de l'auteur

Afin de comprendre comment devait se prononcer le mot *genz* à l'époque de la rédaction d'*Érec et Énide*, il convient de tenir compte de plusieurs éléments :

- Le [g] en position initiale forte s'est palatalisé et a subi un certain nombre de modifications (qui seront expliquées ci-dessous dans la question b). Au XI^e siècle, la palatale, après régression au VII^e siècle mais avant la perte du segment occlusif par affaiblissement aux XII^e-XIII^e siècles, devait se prononcer [dʒ].
- Le [ɛ̃] tonique est entravé et ne subit pas de diphtongaison spontanée au III^e siècle. En revanche, l'influence fermante de la nasale entraîne sa fermeture en [ɛ̃] au VII^e siècle. Mais au XI^e siècle, le processus de nasalisation de la voyelle entraîne l'ouverture de la voyelle alors nasalisée > [ã].
- La consonne nasale [n] était encore prononcée au XII^e siècle. Ce n'est que bien plus tard que s'opère l'amuïssement de cette consonne (XIV^e-XVII^e siècles).
- La mi-occlusive [ts], orthographiée -z dans les textes, provient du groupe final [tes] de l'étymon latin *gentes*. À la fin du VII^e siècle, la voyelle finale s'efface et met en contact l'occlusive dentale sourde [t] et le [s] de désinence. Au XII^e siècle, l'affriquée ainsi formée est encore prononcée. Ce n'est qu'aux XII^e-XIII^e siècles que la mi-occlusive [ts] perdra son élément occlusif et deviendra la constrictive [s].

Ainsi le mot *genz* devait se prononcer [dʒãnts] au XII^e siècle puis [ʒãns] vers 1200, soit juste après la date de rédaction d'*Érec et Énide*.

2.2. Expliquez l'évolution phonétique et graphique de *genz* jusqu'au français moderne

Genz provient du latin *gentes*. C'est donc la forme phonétique [gĕntes] qui sert à construire l'évolution phonétique du mot jusqu'en français moderne.

Date	Forme	Explications
Latin	[gĕntes]	→ le mot est accentué sur le [ĕ] qui est bref.
I ^{er} /III ^e siècles	[gĕntes]	→ bouleversement du système vocalique latin : la distinction des voyelles par quantité (voyelle brève ou longue) fait place à une distinction par aperture (voyelle plus ou moins ouverte) : [ĕ] s'ouvre en [ɛ̃].

III ^e siècle	[dʒéntes]	→ palatalisation du [g] initial devant [ɛ] puis assibilation (développement d'une constrictive postalvéolaire sonore [ʒ] qui forme ainsi une mi-occlusive palatale sonore : [dʒ]).
VII ^e siècle	[dʒéntes]	→ régression de la palatale : [dʒ] > [dʒ]. → sous l'influence de la consonne nasale subséquente, [ɛ́] tonique se ferme d'un degré > [ɛ́].
VIII ^e siècle	[dʒénts]	→ effacement de la voyelle finale [e] qui a pour conséquence la formation de la mi-occlusive sourde [ts], qui sera notée -z dans la graphie des premiers textes en français.
XI ^e siècle	[dʒénts]	→ nasalisation du [ɛ́] tonique sous l'influence de la consonne subséquente [n]. Il s'agit de l'abaissement anticipé du voile du palais devant nasale, ce qui donne à la voyelle un timbre nasalisé transcrit [ɛ̃].
XII ^e / XIII ^e siècles	[dʒǎnts] [ʒǎns]	→ fin XI ^e /début XII ^e siècle, la voyelle tonique ainsi nasalisée s'ouvre > [ǎ]. → la mi-occlusive sonore perd son élément occlusif par affaiblissement ce qui provoque une simplification > [ʒ]. Le même phénomène se produit pour la mi-occlusive sonore > [s]
XIII ^e siècle	[ʒǎns] [ʒǎn]	→ à partir du XIII ^e siècle, le [s] final tend à disparaître de la prononciation (mais pas de la graphie, conservatrice). Ce processus sera lent et inégal. La langue savante le conserve jusqu'au XVII ^e siècle.
XVI ^e / XVII ^e siècles	[ʒǎ]	→ dénasalisation partielle. La voyelle reste nasale.

À l'époque de l'écriture d'*Érec et Énide*, la prononciation du mot *genz* devait sans doute connaître une variation dialectale importante. Plusieurs prononciations coexistaient : [dʒǎnts] et [ʒǎns].

2.3. Étudiez la graphie du radical de *pansoit* du latin (infinitif *pensare*) au français moderne

Le verbe *panser* (*pansoit* dans le texte) est attesté dès le X^e siècle en français. Il vient du latin classique *pensare* qui signifiait proprement « peser, mesurer le poids ». En ceci, il est le doublet étymologique du verbe *peser* (cf. la question de traduction ci-dessus). Il est orthographié indifféremment *penser* ou *panser* au XII^e siècle (et jusqu'en moyen français, date à laquelle la distinction sémantique s'opère. Celle-ci sera totale au XVII^e siècle) : en effet, le processus de nasalisation de la voyelle entraîne l'ouverture de

celle-ci. À la fin du XI^e siècle, la voyelle ainsi nasalisée s'ouvre progressivement > [ã]. C'est pourquoi le verbe en ancien français peut être attesté sous les deux formes graphiques sans induire une quelconque distinction sémantique.

Bibliographie sur la phonétique/graphie

- Joly (1999 :133) (le mot *gente* – et non *gent* – est traité intégralement).
- Léonard (1999 :123).
- Zink ([1986], 2006 : *passim*).

3. Morphosyntaxe

- a. Relever et classer les démonstratifs du texte en les déclinant.
- b. Indiquer leur origine.
- c. Comparer sur les plans de la morphologie et de la syntaxe le système des démonstratifs de l'ancienne langue à celui du français moderne.

Point méthodologique

La formulation est nouvelle au concours du CAPES : il ne s'agit ici ni d'une question de syntaxe propre, ni d'un point de morphologie. Elle invite le candidat à mobiliser ses connaissances d'un fait de langue en diachronie à le déployer sous un double aspect. Il faudra donc être particulièrement attentif à la teneur du propos dans les réponses. En l'occurrence, la première des trois sous-questions est incontestablement morphologique : il s'agit d'un relevé et d'un classement des formes. La deuxième sous-question est également morphologique puisqu'elle nécessite un commentaire diachronique sur l'origine des formes ainsi classées. On notera que le jury ne donne pas les étymons latins, sensés être connus du candidat. Enfin la troisième sous-question – sans doute la plus intéressante du point de vue de la réflexion – exige du candidat une analyse fine de l'évolution syntaxique et morphologique des démonstratifs en français.

Notons enfin qu'il s'agit de classer les « démonstratifs ». Le sujet ne dit rien de la classe d'appartenance de ces mots grammaticaux. Il faudra être vigilant à bien distinguer ce qui relève du pronom et les formes qui appartiennent aux déterminants. Une introduction sur le sujet serait sans doute bienvenue. Voir la bibliographie sur les démonstratifs en fin d'exercice.